

Bureau national 2345, rue Yonge, bureau 410  
Toronto (Ontario)  
M4P 2E5

Tél. : 416 932-1888  
Sans frais : 1 800 387-8679  
Télec. : 416 932-9708  
[information@physiotherapy.ca](mailto:information@physiotherapy.ca)



Canadian Association  
Physiotherapy Association  
Association canadienne de  
physiothérapie

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

## Entente au sommet international : L'ACCÈS DIRECT DES PATIENTS EN PHYSIOTHÉRAPIE AMÉLIORE LA SANTÉ PUBLIQUE

**26 octobre 2009** – Aujourd'hui à Washington (DC), des physiothérapeutes du monde entier ont appris officiellement qu'un accès direct à la physiothérapie améliore la santé publique. Pour les patients, se présenter eux-mêmes en physiothérapie et profiter d'un accès direct aux soins est sécuritaire et permet d'obtenir de meilleurs résultats en santé, des soins en temps opportun et une plus grande satisfaction, le tout à des coûts moins élevés.

Des chefs de file de 18 pays, assistant à l'*International Policy Summit on Direct Access and Advanced Scope of Practice in Physical Therapy* ont avalisé les résultats d'une recherche qui démontre clairement que les patients se présentant eux-mêmes en physiothérapie sont la solution idéale pour tous les systèmes de santé, publics ou privés. L'accès direct et le fait pour les patients de se diriger eux-mêmes en physiothérapie leur permettent de choisir la physiothérapie comme premier choix pour leur réadaptation. Voir d'abord un médecin n'est pas nécessaire.

Selon Marilyn Moffat, PT, Ph. D., CSCS, FAPTA, présidente de la World Confederation for Physical Therapy, « Les physiothérapeutes sont en mesure d'agir comme praticiens de première ligne, et les patients peuvent obtenir leurs services sans y avoir été dirigés par un autre professionnel de la santé. Les résultats de cet imposant corpus de recherche sont clairs : Les patients bénéficient de l'accès direct et de la possibilité d'aller d'eux-mêmes en physiothérapie. Nous encourageons les législateurs et les gestionnaires de la santé du monde entier à prendre en compte de telles conclusions. »

« Le Canada a été un chef de file mondial dans la législation entourant l'accès direct, afin que les patients puissent se diriger eux-mêmes en physiothérapie », affirme Alice Aiken, PT, Ph. D., présidente de l'Association canadienne de physiothérapie. « Il est d'ailleurs légal de le faire dans toutes les provinces canadiennes. »

En tant que co-organisatrice avec la World Confederation for Physical Therapy (WCPT) et avec l'American Physical Therapy Association (APTA), l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) a contribué aux principaux faits scientifiques et au savoir qui ont alimenté les discussions du sommet. « Nous avons pu partager nos réussites », affirme le D<sup>re</sup> Aiken, « et nous avons aussi fait état des problèmes causés par les tiers payeurs comme les compagnies d'assurances qui continuent d'insister pour que les patients voient d'abord un médecin avant d'être dirigés vers la physiothérapie, même si ce n'est pas nécessaire légalement et que cela peut retarder le processus de traitement de patients qui ont besoin de physiothérapie. »

La question de l'accès demeure prioritaire pour l'Association canadienne de physiothérapie. Par une participation active à des initiatives nationales et à des partenariats avec d'autres organismes du secteur de la santé et intervenants de la physiothérapie, l'ACP s'efforce de promouvoir une planification efficace des ressources humaines et des modèles novateurs de prestation de services de santé primaires qui garantiront que tous les Canadiens bénéficient d'un accès adéquat aux services de santé dont ils ont besoin<sup>1</sup>. Tous les Canadiens méritent un accès fiable et en temps opportun aux services de physiothérapie, sans égard à leur lieu de résidence<sup>1</sup>.

Un accès précoce à la physiothérapie joue un rôle important dans la prévention et le contrôle de maladies chroniques, garde les Canadiens actifs et autonomes au travail ou leur permet de retourner au travail, les garde également hors des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée<sup>2,3</sup>.

-30-

**Pour renseignements ou entrevue :** Virginia Bawlf, agente nationale de relations avec les médias, 416 932-1888 (poste 222), 647 379-4145 (cell.), [vbawlf@physiotherapy.ca](mailto:vbawlf@physiotherapy.ca).

### Références :

1 Énoncé de position, accès aux services de physiothérapie. Association canadienne de physiothérapie, février 2006.

2 Cott, C.A., Devitt, R., Falter, L., Soever, L., et Wong, R. (2004) *Adult rehabilitation and primary health care in Ontario*. Arthritis Community Research & Evaluation Unit, University Health Network.

3 Pinnington, M.A., Miller, J., Stanley, I. (2004) *An evaluation of prompt access to physiotherapy in the management of low back pain in primary care*. Family Practice, 21 (4):472-480.